



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARSAL

COMPTE RENDU de la séance
du 11 janvier 2022

Ordre du jour

- 1 – Délibération – votation citoyenne
 - 2 – Délibération – RODP Orange
- Questions diverses

Présents : M.Babylon, M.Chantrel, D.Bonnefoy, G.Métivier, H.Villelongue
Représenté : JP.Rodriguez, (procuration à G.Métivier)
Excusé : F.Llabour
Secrétaire de séance : M.Babylon

La séance est ouverte à 17 h.

Deux points sont ajoutés à l'ordre du jour avec avis favorable à l'unanimité du conseil :

- 3 - Renouvellement de la mise à disposition du défibrillateur
- 4 - Désignation de représentants à la commission «Santé» de la CCHV

1. Le conseil prend acte du projet d'aménagements routiers entre la RD115 et la RD618 sur la commune de Céret pour une nouvelle desserte du Vallespir et de la décision du Conseil Départemental de consulter les électeurs des communautés de Vallespir et du Haut Vallespir sur ce projet. Le conseil délibère pour autoriser le maire à signer la convention entre la Commune et le Conseil Départemental pour l'organisation du vote, et tous les éventuels avenants ultérieurs à la convention. Adopté à l'unanimité.
2. L'occupation du domaine public routier par les opérateurs de télécommunications donne lieu à versement d'une redevance. Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de l'approuver le montant de cette redevance selon les barèmes en vigueur et de demander son versement de façon rétroactive pour les années 2017 à 2021.
3. La convention de mise à disposition du défibrillateur par le Département est arrivée à échéance le 31 décembre 2021. Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'approuver le renouvellement de la convention, de désigner Monsieur Philippe Fabre comme référent Défibrillateur de la Commune et d'autoriser le maire à signer cette convention et les éventuels avenants.
4. Suit à la mise en place d'une commission Santé par la Communauté de Communes, la commune désigne comme représentants à cette commission : titulaire : Huguette Villelongue, suppléante : Martine Babylon. Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 19 h.